DLP 19-10-90010414



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES® "AQUITAINE"

GRANDES CULTURES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX
Tél. 56 86 22 75

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6801 - 16 A
C.P.P.A.P. N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

BULLETIN TECHNIQUE N° 17 — N° ISSN e0763-7314

JEUDI 18 OCTOBRE 1990

***COLZA** :*

GROSSES ALTISES : RISQUES IMPORTANTS.

TENTHREDE DE LA RAVE : PULLULATION LOCALE.

PUCERONS : QUELQUES COLONIES.

LIMACES : ABSENTES DES CULTURES - A SURVEILLER.

TABLEAUX DES PRODUITS DE TRAITEMENT INSECTICIDES.

***CEREALES A PAILLE** :*

JNO : SURVEILLER LES PUCERONS DES LA LEVEE.

__Rectificatif__ : Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous excuser d'avoir omis l'entête "COLZA" devant la rubrique "Pieds secs" de notre précédent bulletin.

COLZA

Les conditions climatiques du mois de septembre et début octobre, avec un temps chaud et des petites précipitations ont permis une levée assez homogène.

Les parcelles levées à ce jour se situent entre la levée et le stade 4 feuilles (B4).

GROSSES ALTISES

L'activité de ce ravageur est très importante. Des morsures sont fréquemment observées et le seuil de 1 pied touché/3 est souvent dépassé dans les parcelles entre la levée et le stade "2 feuilles vraies" (B2).

Il est nécessaire d'intervenir, à l'aide d'un pyrethrinoïde liquide (voir tableaux) :

- Avant le stade B2, le seuil d'intervention est de 30 % de plantes présentant des morsures.

- Après le stade B2 l'intervention n'est justifiée qu'en cas de vol important (20 à 30 captures en cumulé), afin de prévenir la pontes. Observez vos cuvettes jaunes.

P30

TENTHREDE DE LA RAVE

Des pullulations spectaculaires de larves de ce ravageur sont observées en Pays Foyen et Duracois. Ces larves ressemblent à de petites chenilles noires qui dévorent le limbe des feuilles dont elles ne laissent subsister que les grosses nervures,

Il importe dans ces situations d'intervenir au plus vite à l'aide d'un pyrethrinoïde liquide à la dose autorisée sur grosse altise.

PUCERON

Des débuts d'infestation de pucerons sont observés localement .

Deux espèces peuvent se rencontrer : le PUCERON VERT (*Myzus persicae)* et le puceron cendré (*Brevicoryne brassicae*). Intervenir seulement si 1 pied sur 5 porte des colonies.

LIMACE

Ce ravageur n'est pas encore observé depuis la levée, mais doit néanmoins faire l'objet d'une surveillance attentive ; on peut disposer dans la parcelle une tuile creuse recouvrant une poignée de granules hélicides et relever régulièrement (quotidiennement si possible) ce piège afin de détecter assez tôt la présence des premiers cadavres de limaces, annonçant le début de l'infestation.

CEREALES A PAILLE

Alors que s'amorce la nouvelle campagne céréalière, on ne saurait trop mettre en garde céréaliers et techniciens contre le risque représenté par la JAUNISSE NANISANTE DES CEREALES (le virus de la jaunisse nanisante de l'orge s'attaque à toutes les céréales à paille) dont le VIRUS est tranmis aux plantules par des PUCERONS des céréales et du maïs, en particulier par l'espèce RHOPALOSIPHUM PADI.

Les deux saisons d'automne-hiver, très douces, trop douces, que nous avons vécues en 1988-89 et 1989-90 ont été l'occasion, en maintes régions françaises, de vols et de séjours de pucerons virulifères entrainant des dégâts parfois importants dans les orges et blés d'hiver. Le sud-ouest n'y a pas coupé en 1990.

Nous ne pouvons pronostiquer ce que sera la climatologie des semaines à venir et de l'hiver prochain. D'autre part nous ne disposons pas de piège à succion (réseau AGRAPHID) nous permettant de contrôler les vols ; cependant nous savons que dans certaines régions, par exemple ORLEANS, le piège a détecté un vol automnal avancé dû à la maturité précoce du maïs et aux migrations qui s'en sont suivies.Ces pucerons ont montré des taux assez élevés de "pouvoir virulifère".

La présence de repousses de céréales favorise alors la constitution d'un "pied de cuve" en abritant les pucerons qui s'y multiplient et... multiplient le virus.

La maîtrise du desherbage des colzas, la destruction des repouses de céréales à proximité des cultures, le broyage des cannes de maïs, éventuellement les traitements insecticides que les Avertissements Agricoles pourraient être amenés à conseiller contre les altises dans les colzas, sont autant de moyens de diminuer le risque pour les semis précoces de céréales d'hiver.

LES PRODUITS DE TRAITEMENT

. Contre les limaces :
- appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m2)
- matières actives : mercaptodiméthur (3 kg/ha - Mesurol antilimaces)
  métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
  thiodicarbe (5kg/ha - Skipper).

. Contre les insectes :

Au semis			De la levée à la fin du repos hivernal		Produits utilisables (1)	
Mouche du chou	Grosse Altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse Altise	Charançon du bourgeon terminal	Matières actives	Spécialités commerciales
	450g ma/ha				Benfuracarbe	Oncol 5G - Oncol S
9 kg	9 kg	9 kg			Carbofuran	Nbreuses spécialités (2)
9 kg	7,5 kg				Carbosulfan	Marshal Fort
12 kg	12 kg	12 kg			Furathiocarbe	Deltanet
10 kg	10 kg				Terbuphos	Counter plus
	9 kg				Thiofanox	Dacamox 5G-Dacamox 5 S
9 kg	9 kg	9 kg			Carbofuran-Isophenphos	Carma
	18 kg				Phorate + Terbuphos	Dispell
			0,15 l	0,15 l	Alphaméthrine	Fastac
			0,07 l		Bifenthrine	Talstar
					Bromophos	Nexion 25. Sovinexion 25 Nexion 40. Nexion EC 40
			0,3 l	0,3 l	Cyfluthrine	Baythroïd
			0,25 l 25 g ma/ha		Cyperméthrine	Cymbush, Kafil super Nbreuses spécialités (2)
			0,2 l	0,2 l	Deltaméthrine	Décis Décis Flo - Biram Flo
					Dialiphos	Torak
			250g ma/ha		Endosulfan	Nbreuses spécialités (2)
			0,6 l		Esfenvalérate	Sumi-alfa
			0,5 l		Fenvalérate	Sumicidin 10
			0,2 l		Fluvalinate	Mavrik - Mavrik Flo
			0,1 l	0,15 l	Lambda - Cyhalothrine	Karaté
			1,5l ou 1,5 kg		Malathion	Nbreuses spécialités (2)
			1,25 kg		Méthidathion	Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide
			200g ma/ha		Parathion Ethyl & Méthyl	Nbreuses spécialités (2)
			200g ma/ha		Parathion huileux	Nbreuses spécialités (2)
					Phosalone	Zolone Flo - Azofène Flo Nbreuses spécialités (2)
					Pyrimicarbe	Pirimor G - Aphox
			0,065 l		Tralométhrine	Tracker 108 EC
			0,75 l		Endosulfan + Parathion Ethyl	Drifène AP-Ekadrine PE
					Endosulfan + Thiométon	Serk EC
			0,75 l 0,75 l		Phosalone + Parathion Méthyl	Fortène Taxylone

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifiez !

INSECTICIDES/COLZA A L'AUTOMNE

Mise à jour du 20/08/90

P 31

ATRAZINE, SIMAZINE, LINDANE

REDUCTION DE DOSES, RESTRICTIONS D'EMPLOIS

= = = = = =

II - SPECIALITES A BASE DE LINDANE

En traitement du sol, la dose d'emploi est limitée à 1.350 g; La mesure est d'application immédiate.

Les usages de spécialités en traitements foliaires ont fait l'objet d'une décision de retrait d'homologation ainsi que ceux concernant les traitements de semences de betterave et de crucifères oléagineuses.

En conséquence, la date limite de commercialisation des produits visés interviendra au bout de deux ans suivant la date de notification officielle.

Ces dispositions sont destinées à abaisser le niveau de résidus de pesticides dans les eaux qui excède parfois les seuils tolérés.

Lorsque localement les teneurs constatées dans les eaux de captage apparaissent trop élevées, des arrêtés préfectoraux pourront interdire l'emploi des produits phytosanitaires en cause pour la zone considérée après concertation avec les organisations professionnelles.

Des études sont en cours, et des réseaux de surveillance sont mis en place impliquant les Ministères de l'Agriculture et de la Forêt, de l'Environnement, et de la Santé ainsi que les agences de Bassin, afin de préciser la situation exacte et faire adopter les mesures nécessaires.

Il convient que tous les opérateurs, particulièrement ceux du monde agricole, se sentent concernés et participent à l'effort renforcé en matière de préservation de la qualité des eaux et d'une façon plus générale de l'environnement.
